

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1955**

---

**Service des Commissions**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 26 janvier 1955.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Clappier, directeur des relations économiques extérieures au Ministère des Finances, des Affaires économiques et du Plan, sur la situation actuelle du commerce extérieur de la France.

M. Clappier a tout d'abord retracé l'évolution de notre balance commerciale au cours de l'année 1954 et souligné que le pourcentage de couverture des importations par les exportations avait atteint 87 % contre un pourcentage moyen, avant-guerre, de 70 %.

Après avoir exposé les raisons de cette amélioration, il a examiné la situation de nos exportations par zone monétaire. Il a fait notamment remarquer que nos exportations vers les pays de l'O. E. C. E. non membres de la zone sterling représentaient 65 % du total ; que, vers la zone dollar, nos exportations étaient en légère baisse, la diminution étant particulièrement sensible avec les Etats-Unis ; que, par contre, notre balance avec la zone sterling s'était améliorée, notamment avec la Grande-Bretagne par le développement de nos exportations de produits agricoles. Néanmoins, a-t-il précisé, il existe un déficit permanent avec cette zone, dû à nos importations de matières premières indispensables en provenance de l'Australie (laine) et du Moyen-Orient (pétrole).

M. Clappier a évoqué ensuite l'équilibre de notre balance des comptes et la part qu'y ont prise, selon les époques, les différentes formes d'aide américaine.

Il a indiqué que la disparité des prix français et étrangers avait amené le Gouvernement à instituer une aide à l'exportation et, dans le cadre de la politique de libération des échanges préconisée par l'O. E. C. E., une taxe spéciale temporaire de compensation. Il a fait le point de la situation en ce domaine telle qu'elle ressort des travaux du G. A. T. T. (General Agreement on Tariffs and Trade) et de l'O. E. C. E.

En conclusion, M. Clappier a insisté sur la nécessité pour notre pays d'accroître ses efforts de prospection des marchés extérieurs et d'intensifier ses exportations de produits agricoles.

M. Clappier a ensuite répondu aux questions que lui ont posées MM. Louis André, Brousse, Durieux, Enjalbert, Fousson, de Villoutreys et le président.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Jeudi 27 janvier 1955.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Mendès-France, Président du Conseil, accompagné de M. de Moustier, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a été entendu par la commission, à laquelle s'était jointe la commission de la défense nationale et les rapporteurs pour avis, délégués par les autres commissions.

Répondant au questionnaire général qui avait été dressé

par le président, M. Marcel Plaisant, ainsi qu'aux questions de MM. de Maupeou, rapporteur de la commission de la Défense nationale, Ernest Pezet, Léo Hamon, Clerc, Henri Barré, le général Petit, Chaintron, Chérif Benhabyles et Radius, le Président du Conseil a marqué le caractère que devait affecter l'Union de l'Europe occidentale, dont le Conseil des Ministres prend, en principe, des décisions à l'unanimité.

Toutefois, les décisions concernant le contrôle des armements seront prises à la majorité et celles relatives à la production des armes, à la majorité des deux tiers. Cet organisme européen doit être investi d'un pouvoir de décision propre et il est appelé à jouer un rôle croissant dans la coopération européenne.

M. Mendès-France a précisé les conditions dans lesquelles la Grande-Bretagne garantit un concours de ses troupes qui ne peuvent être retirées que dans des cas limites. La France jouira d'une liberté de mouvement pour ses troupes qu'elle pourra retirer de la zone du commandement européen sans avoir à solliciter l'autorisation, mais en notifiant ce retrait.

L'Allemagne s'est interdit la fabrication de tous armements atomiques à des fins militaires. La limitation de quantité qui lui est imposée suffit à exclure la possibilité de l'emploi des matières fissibles à d'autres fins qu'aux œuvres de paix.

Le Président du Conseil a exposé l'état des négociations au Palais de Chaillot, sur la question de la production des armements, car si le problème du contrôle proprement dit est déjà résolu par les Accords de Paris, en revanche, en ce qui concerne la production des armements, les projets sont encore à l'état de discussion.

Il semble que les négociateurs aient déjà accepté le principe de deux étapes dont la seconde entraînerait un système de contrôle plus étroit. Les discussions actuelles laissent espérer que les pays intéressés accepteront un accord d'ordre général.

M. Mendès-France a insisté sur l'étendue du contrôle et notamment, il a fait ressortir que les forces de police ne sauraient y échapper. La nature des armements accordés à ces forces tombe sous le coup du contrôle. Il n'y a aucun moyen de se procurer des contingents additionnels sous le prétexte de la police.

Le Président du Conseil a précisé que les effectifs militaires accordés à la République fédérale, fixés à 12 divisions, ne pourraient être augmentés qu'avec l'accord unanime des membres

de l'Union occidentale ; à ce sujet, il a tenu à déclarer qu'aucun accord secret n'existe en dehors de l'accord spécial militaire qui vise ces 12 divisions.

M. Mendès-France, faisant allusion aux rapports entre l'Est et l'Ouest a rappelé que sa proposition d'une conférence pour le mois de mai conserve toute sa valeur : elle doit être précédée d'une préparation diplomatique, mais il serait regrettable qu'elle puisse être reportée.

Condamnant les campagnes extérieures dirigées contre les Accords de Paris, le Président du Conseil a estimé que ces pesées et ces propagandes ne se manifesteraient pas, si l'étranger avait le sentiment d'une plus grande union du peuple français et de la stabilité de son Gouvernement.

Au sujet de la Sarre, M. Mendès-France a confirmé que les récents entretiens de Baden-Baden ont laissé la meilleure impression : il n'est plus question ni de révision, ni d'interprétation ; seule l'exécution donne lieu à des modalités d'application.

Répondant à une question de M. Dulin, relative aux accords franco-allemands concernant les denrées agricoles, le Président du Conseil s'est étendu sur la nécessité de ces accords pour écouler la surproduction française et a insisté, surtout, sur le devoir qui s'impose aux agriculteurs et aux producteurs français de livrer des produits de qualité capables de pénétrer sur les marchés étrangers et d'y demeurer.

Au moment de clore les débats, M. Marcel Plaisant, remerciant le Président du Conseil ainsi que M. de Moustier, a conclu qu'en dehors de l'analyse des traités et de l'étude des textes, il était indispensable que le Président du Conseil en fit connaître les arrière-plans, ainsi que les perspectives, qui peuvent jouer un rôle déterminant dans le vote du Sénat.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 26 janvier 1955.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu un exposé de M. de Maupeou, rapporteur pour avis, sur les Accords de Paris.

M. de Maupeou a soumis à la commission le plan d'ensemble de son étude, qui s'articule de la façon suivante : les Accords de

Bonn ; le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest ; les risques de ce réarmement ; armes atomiques et armes classiques ; organisation militaire de la défense européenne ; contrôle des effectifs et des armements ; observations diverses ; conclusion. Ce plan a été approuvé.

Après un bref exposé du rapporteur pour avis sur les Accords de Bonn, la commission a décidé de donner un avis favorable à leur ratification, en soulignant l'intérêt des articles des projets de loi de ratification qui les incorporent au tout que constituent les Accords de Paris.

En ce qui concerne le réarmement de l'Allemagne, M. de Maupeou a fortement insisté sur la notion qu'il faut, quand on envisage de faire face à une attaque, considérer non les intentions, mais les possibilités de l'adversaire.

Dans cet esprit, il a passé en revue les effectifs de l'U. R. S. S. et comparé les forces actuellement stationnées en Allemagne de l'Ouest (environ 480.000 hommes) et celles stationnées en Allemagne de l'Est (environ 580.000 hommes).

Enfin, un échange de vues s'est institué sur le risque de voir renaître le militarisme du Grand Etat-Major à direction « prussienne ».

A la fin de la réunion, M. Jaouen a élevé une protestation contre la récente réorganisation des départements ministériels de la Défense nationale.

**Jeudi 27 janvier 1955.** — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — La commission a tenu une réunion commune avec la commission des affaires étrangères pour entendre M. Mendès-France sur les Accords de Paris.

(Voir ci-dessus, sous la rubrique : Affaires étrangères.)

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mardi 25 janvier 1955.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — En l'absence du Ministre de la France d'Outre-Mer qui n'a pu être entendu, la commission a commencé l'examen du projet de loi (n° 740, année 1954) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du Ministère de la France d'Outre-Mer pour l'exercice 1955.

M. Romani, rapporteur pour avis, a rendu compte des travaux de la commission des finances et a donné les grandes lignes de l'exposé qu'il fera en séance publique au nom de la commission de la France d'outre-mer.

Dans l'échange de vues qui a suivi sont intervenus, notamment, MM. Ajavon, Castellani, Doucouré, Durand-Réville, Franceschi, Gondjout, Grassard, M'Bodje et Motais de Narbonne.

**Jeudi 27 janvier 1955.** — *Présidence de M. Lafleur, président.*  
— La commission a décidé de demander un délai supplémentaire de 12 jours pour donner son avis sur la proposition de loi (n° 549, année 1954) relative à la réorganisation municipale en A. O. F., en A. E. F., au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

### INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 27 janvier 1955.** — *Présidence de M. Muscatelli, président.* — Sur le rapport de M. Rupied, la commission a adopté le projet de loi (n° 760, année 1954) tendant à modifier l'article 23 de la loi du 10 août 1871 en ce qui concerne la seconde session ordinaire des Conseils généraux, modifié de la façon suivante :

#### Article unique.

Les 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> alinéas de l'article 23 de la loi du 10 août 1871, sont modifiés comme suit :

« *Troisième alinéa.* — *La deuxième session s'ouvre entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre, au jour fixé par le conseil général dans sa première session. Elle a une durée maximum d'un mois et doit être close au plus tard le 15 décembre.* »

« *Cinquième alinéa.* — *Si le conseil général ou la commission départementale n'ont pas pris de décision, l'ouverture de la première session aura lieu, de plein droit, l'avant-dernier lundi du mois d'avril ; l'ouverture de la deuxième session aura lieu le premier lundi qui suit le 1<sup>er</sup> octobre.* »

La commission a, ensuite, entendu le rapport de M. Rupied sur la proposition de loi (n° 761, année 1954) relative à la respon-

sabilité des départements à la suite des accidents subis par les membres du Conseil général.

Après un échange de vues entre le rapporteur et M. de La Gontrie, la commission a décidé de poursuivre l'examen de cette affaire lors de sa prochaine séance.

M. Verdeille a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 745, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour venir en aide aux populations et aux collectivités locales du département de la Drôme victimes de la tornade et des inondations de décembre 1954.

## MARINE ET PÊCHES

**Jeudi 27 janvier 1955.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a adopté le rapport de M. Lachèvre sur la proposition de résolution (n° 748, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à rechercher dans le cadre de la Convention internationale de Londres sur la sauvegarde de la vie humaine, une extension obligatoire de l'auto-alarme à tous les navires équipés en radiotéléphonie. Les conclusions du rapport sont favorables au vote de ce texte.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 25 janvier 1955.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission, après avoir entendu un exposé de M. Josse, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer, saisie au fond, sur la proposition de loi (n° 549, année 1954) relative à la réorganisation municipale dans les territoires d'outre-mer, a renoncé à donner un avis sur ce texte étant donné la proximité de l'examen de cette affaire en séance publique et la date tardive à laquelle elle a été saisie des conclusions de la commission saisie au fond.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 26 janvier 1955.** — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — La commission a entendu M. Monteil, Ministre de la Santé publique et de la Population, sur les modifications récemment apportées au régime des prestations familiales, en particulier par le décret du 31 décembre 1954.

Le Ministre a insisté sur le fait qu'à l'avenir la Trésorerie des Caisses d'allocations familiales ne sera plus utilisée pour combler le déficit de l'assurance maladie. Puis il a commenté le mécanisme et la valeur des augmentations des prestations, qui s'étagent de 4,35 % à 28 % selon le nombre des enfants à la charge des prestataires.

Le Ministre a ensuite rapidement exposé les modalités du régime de surcompensation des prestations familiales institué par l'article 7 du décret du 31 décembre 1954 ; il a notamment indiqué que la réforme coûterait une trentaine de milliards, dont 12 milliards pour le régime des salariés agricoles.

Enfin, M. Montpied a été préposé pour représenter le Conseil de la République au Conseil supérieur de la Mutualité.

**Vendredi 28 janvier 1955.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Girault, président d'âge.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 30, année 1955) instituant un régime exceptionnel et provisoire d'indemnisation en faveur des travailleurs privés de leur emploi du fait des inondations, voté dans l'après-midi par l'Assemblée Nationale.

M<sup>me</sup> Devaud a été chargée de rapporter ce projet dont les trois premiers articles ont été amendés et dont il a été décidé de demander la discussion immédiate.